



Suivi article Libération consacré au masque Proflow

Cher Madame, Cher Monsieur,

Nous vous remercions pour votre demande de renseignement faisant suite à la parution d'un article de presse relatif au produit Proflow 2 SC 160 Asbestos commercialisé par la société Scott Safety, filiale de 3M.

Nous accordons la plus grande attention à toutes les questions concernant les performances de nos produits, dont le système Proflow Asbestos, et souhaitons vous apporter les éléments d'information suivants :

- 3M fait de la sécurité des utilisateurs de ses produits une priorité absolue.
- Le système Proflow Asbestos répond au niveau de performance le plus élevé de protection respiratoire TM3 et délivre un débit de 160L/mn lorsqu'il est testé conformément à la norme EN12942: 1998+A2: 2008. Cette norme exige qu'un laboratoire accrédité test le système moteur allumé et moteur éteint durant les essais de certification et le système doit passer ces 2 tests pour atteindre le niveau de performance TM3.
- Le système Proflow Asbestos a obtenu et a toujours conservé cette certification TM3 depuis sa mise sur le marché.
- Comme toute entreprise commercialisant un large portefeuille de produits, 3M dispose d'un processus clairement défini pour instruire et répondre à toute demande de renseignements sur la performance de ses produits. Ce processus a été déployé pour chacune des demandes relatives au Proflow Asbestos reçues à ce jour.
- Toutes les analyses effectuées à ce jour ont montré que le produit est conforme à la réglementation française et à la norme EN12942 : 1998+A2 : 2008 qui définissent le niveau de protection respiratoire requis d'un système à ventilation assistée lors de travaux sur l'amiante de niveau 2, ainsi que les méthodes de test à utiliser pour certifier ce système.
- Au-delà de la sécurité assurée par le produit lui-même, il est important de rappeler que la sécurité des travailleurs est déterminée par d'autres facteurs (dont la formation du travailleur, la réalisation d'un test d'ajustement du masque, la mise en œuvre des inspections et vérifications requises avant utilisation, le respect des règles d'utilisation, d'entretien et de maintenance du matériel conformément aux exigences requises, être rasé de près, etc). 3M travaille de façon continue avec ses différents partenaires pour assurer le partage, la bonne connaissance et le respect de ces pratiques.
- 3M travaille également en étroite collaboration sur le sujet avec les autorités compétentes, dont le ministère du Travail.

Nos équipes restent à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Bien cordialement,